

Compte rendu de la Commission Régionale Forêt Bois Auvergne-Rhône-Alpes

22 juin 2018

La Commission régionale Forêt Bois Auvergne-Rhône-Alpes (CRFB) s'est tenue le 22 juin 2018 en préfecture de région à Lyon sous la coprésidence de Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le préfet de région, et de Raymond VIAL, conseiller régional délégué à la forêt et au bois, représentant le président du Conseil régional.

Michel SINOIR introduit la réunion. Il excuse Raymond VIAL, retardé, qui le rejoindra rapidement pour coprésider la CRFB.

Le compte rendu de la CRFB du 18 décembre 2017 n'appelle aucune remarque. Il est validé. Le quorum de la CRFB est atteint, par 26 représentants sur 50.

1. Élaboration du programme régional forêt-bois

Hélène HUE présente l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle rappelle que le PRFB est une déclinaison régionale du programme national introduit par loi d'avenir du 13 octobre 2014 et adopté en février 2017. Elle rappelle la méthode de travail qui a été adoptée par la CRFB pour élaborer le PRFB et en redonne le calendrier :

- lancement à la CRFB du 19 décembre 2016 ;
- concertation avec l'ensemble des acteurs par 4 groupes de travail thématiques et d'un groupe de travail transversal au printemps 2017 ;
- mise en place d'un comité de rédaction en juillet 2017 (DRAAF, Région, Interprofession, ONF, CRPF) ;
- présentation de la version 0 du PRFB à la CRFB de décembre 2017 ;
- intégration des remarques au 1^{er} trimestre 2018 ;
- diffusion le 12 avril 2018 de la déclaration d'intention du PRFB, ouvrant un droit d'initiative au public pendant une durée de quatre mois ;
- poursuite du travail de rédaction en comité des rédacteurs au 2^{ème} trimestre 2018 ;
- tenue de deux réunions territoriales les 18 et 19 juin 2018 à La Tour du Pin et Brioude ;
- présentation de la version 1 du PRFB à la CRFB le 22 juin 2018.

Le calendrier pour une approbation du PRFB avant février 2018 comme prévu par la loi suppose une finalisation de la rédaction en juillet 2018, sa soumission à l'autorité environnementale (avis dans les
Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes 106, rue Pierre Corneille 69003 Lyon
Région Auvergne-Rhône-Alpes 1, esplanade François Mitterrand 69002 Lyon

3 mois), une consultation du public à l'automne 2018 (30 jours), une présentation du programme définitif en CRFB avant la fin de l'année et une transmission au ministre pour prise de l'arrêté d'approbation.

Pour passer de la V0 à la V1 du PRFB, les rédacteurs ont intégré les contributions qui ont suivi la présentation du document à la CRFB de décembre 2017, ils ont finalisé le corps du texte avec notamment la quantification et l'identification des gisements de mobilisation supplémentaires, ils ont complété l'écriture des 47 fiches actions et les ont réorganisées en 15 groupes d'actions. La V1 du PRFB a été adressée aux membres de la CRFB le 04 juin 2018.

Damien Blondiaux présente le travail sur l'identification des gisements supplémentaires mobilisables par massif. Il s'appuie sur les résultats de l'étude IGN/FCBA « Disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035 », qui a été redéclinée en région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du PRFB pour fournir des résultats par massif forestier et à l'horizon de 10 ans. Ce travail a été complété par une analyse à dire d'experts. Il en ressort que la disponibilité supplémentaire en bois de la région selon un scénario de gestion dynamique est de 1,4 million de m³, sans compter les menus bois. Pour atteindre cet objectif, la récolte annuelle de bois doit ainsi augmenter globalement de 25 %. Les possibilités de récolte supplémentaire varient d'un massif à l'autre et les gisements les plus importants sont essentiellement sur les massifs de l'Est de la région (Sillon alpin, Alpes internes, Chablais - Faucigny - Bornes – Aravis), mais aussi le Livradois-Forez. L'étude montre également que les gisements supplémentaires à mobiliser sont essentiellement dans des situations d'exploitabilité difficile, et en propriété privée sans plan simple de gestion. À noter également qu'une part importante de la ressource supplémentaire mobilisable est composée de feuillus (60 %).

Quatre priorités principales ressortent des diagnostics par massif :

- la desserte,
- le développement de nouveaux débouchés,
- le regroupement de la propriété privée,
- l'adaptation aux changements climatiques.

Hélène HUE présente des travaux complémentaires à réaliser pour finaliser le PRFB :

Trois études en cours de réalisation sur les enjeux de la biodiversité floristique, la prise en compte de la biodiversité dans les ripisylves et les espèces vertébrées patrimoniales seront prises en compte lorsqu'elles seront achevées.

Le travail sur les fiches action sera complété : désignation d'un pilote et des partenaires, précision sur les coûts et les modes de financement, calendrier, définition des livrables et indicateurs de suivi.

Des indicateurs de suivi globaux du PRFB devront être identifiés afin de mesurer son impact sur la filière forêt-bois régionale.

En synthèse, Michel SINOIR rappelle que l'objectif de mobiliser 1,4 million de m³ de bois par an (hors menus bois) est un objectif très ambitieux, en partie hérité du PNFB. Il redonne les quatre enjeux prioritaires issus du travail par massif : la desserte, les débouchés, le regroupement de la propriété privée, l'adaptation aux changements climatiques. Il donne la parole aux membres de la CRFB pour s'exprimer sur le projet de PRFB qui leur a été soumis et leur demande s'ils sont favorables au calendrier proposé et à la proposition de désigner des pilotes par massif.

Gérard ALBAT de la fédération régionale des chasseurs excuse le président Gérard Aubret. Il appelle à une bonne entente entre les forestiers et les chasseurs et à un respect mutuel. Il précise que le PRFB est également un atout pour les chasseurs. Il demande la prise en compte de l'intégralité de la contribution de la fédération des chasseurs de mars 2018 sur le volet « garantir l'équilibre sylvo-cynégétique » et de revoir les fiches action 5.1 « Caractériser les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique » et 5.2 « Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique ». Il demande également la prise en compte et une réponse aux nouvelles remarques transmises le 21 juin.

Roger VILLIEN, président de l'union régionale des communes forestières indique que la forêt devient parfois une charge pour les communes du fait de la chute du prix du bois. Il revient sur les axes issus du diagnostic par massif : la desserte qui est aussi un outil de l'aménagement du territoire notamment pour les projets public/privé, l'intérêt d'inciter les opérateurs à construire en bois local en s'appuyant sur les marques et les certifications afin de renforcer les débouchés, et enfin le regroupement de la forêt privée auquel les communes forestières œuvrent aux côtés de la SAFER. Il précise que les communes forestières sont volontaires pour être pilotes d'action ou de massifs.

Gérard CHAURAND, président de l'union régionale Fransylva souligne la qualité du travail réalisé pour la V1 du PRFB et son caractère exhaustif. Il regrette cependant que les vraies priorités n'apparaissent pas clairement, que les étapes pour y arriver et le calendrier ne soient pas précisés. Il souligne que l'aspect économique est rarement mis en valeur, ce qui est pourtant crucial pour la forêt privée. Il regrette également la rédaction de la fiche action 1.2 « Faciliter l'acquisition par des collectivités de forêts non gérées » et recommande de ne pas incriminer les propriétaires forestiers privés. Il rappelle l'intérêt fort du regroupement de gestion de la forêt au-delà de la restructuration foncière mise en œuvre à travers des bourses d'achat. Gérard Chaurand demande à repousser au-delà du 1^{er} juillet le délai de retour des membres de la CRFB sur la V1 du PRFB.

Anne-Marie BAREAU, présidente du CRPF partage l'avis de Gérard Chaurand. Elle apprécie néanmoins que quatre axes aient pu être dégagés. Elle ne pense pas qu'il soit opportun de désigner des pilotes par massif et considère que c'est le rôle de l'État de piloter le PRFB.

Lionel STRAUB des Experts forestiers de France fait remarquer qu'alors que la gestion des forêts par des gestionnaires forestiers permet de mobiliser 20 % des bois récoltés en forêt privée, ceux-ci sont insuffisamment identifiés comme partenaires des actions du PRFB, notamment celles concernant le rapprochement public/privé, la mobilisation des bois ou la gestion durable des forêts. Il indique également que la diminution du diamètre d'exploitabilité (fiche action 2.2 « Diamètres d'exploitabilité et débouchés des gros et très gros bois ») a pour effet de diminuer la productivité des forêts pour le propriétaire et interroge sur l'avis de la CRFB sur ce sujet. Enfin il s'inquiète de la possibilité d'autoriser l'ONF à acheter et revendre les bois dans le cadre du rapprochement public/privé. Lionel Straub considère que ce n'est pas le rôle de l'ONF et que c'est contraire au code forestier.

Benoît RACHEZ d'Unisylva rebondit sur les propos de Gérard Chaurand. Il considère également qu'il est nécessaire de définir des axes prioritaires clairs et précis, le document se veut exhaustif. Benoît Rachez insiste sur le fait que pour atteindre les objectifs ambitieux issus du PNFB il est nécessaire de faire des priorités fortes et de hiérarchiser les actions. Il souhaite voir un axe important en faveur du développement économique de la filière, au niveau du volume des bois et de la compétitivité. Il regrette que le regroupement économique des propriétaires et le regroupement de l'offre à travers les organisations de producteurs ne soit pas abordés. Benoît Rachez n'est pas favorable à la désignation de pilotes par massif qui risque de perturber l'action commune. Il demande à pouvoir étoffer le plan d'action avec une proposition orientée sur les aspects économiques et demande à repousser le délai de retour après le 1^{er} juillet.

Jean GILBERT, président de FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes retrouve dans le PRFB des éléments d'analyse et d'action de la stratégie interprofessionnelle régionale. Il trouve également que les priorités absolues du PRFB ne ressortent pas assez clairement, notamment du fait de la multiplicité des fiches actions. Il manque une fiche de synthèse des moyens financiers afin d'apprécier les degrés de priorité. Jean Gilbert s'interroge sur l'intérêt de financer l'acquisition de données Lidar sur les massifs où on sait déjà que la récolte est insuffisante. L'interprofession régionale de la forêt et du bois s'est donné comme priorités la mobilisation et l'usage du bois, et tout particulièrement la promotion de l'usage du bois local : il est nécessaire de développer l'aval. Jean Gilbert considère que si la

connaissance des enjeux peut se faire à l'échelle des massifs, ce n'est pas le cas de la mise en œuvre des actions qui relève des interactions entre les acteurs économiques de la filière et de la réalité du marché.

Arthur FATELA de l'association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes remercie pour la prise en compte de leurs remarques dans la V1 du PRFB. Les Parcs naturels régionaux considèrent que le document est complet et cohérent avec leur stratégie mais ont encore des commentaires à faire. Ils pensent que le PRFB porte une forte ambition industrielle mais recommandent de ne pas oublier la filière artisanale. Ils regrettent qu'aucune fiche action ne soit consacrée à l'enjeu du partenariat entre les territoires forestiers et les métropoles, ils recommandent de s'appuyer plus sur les démarches territoriales. Arthur Fatela ne pense pas qu'il soit utile de désigner de pilotes par massif et souhaite faire reculer la date du 1^{er} juillet pour la remise des contributions. Il se réjouit que des études complémentaires sur la biodiversité soient en cours.

Jacques GRENOT du CRPF indique que l'équilibre sylvo-cynégétique est un sujet très sensible et que les dégâts dus aux ondulés sont fréquents. Les frais de protection des plantations sont rédhibitoires pour beaucoup de propriétaires. Il souhaite parvenir à une action constructive entre forestiers et chasseurs.

Gilbert GUIGNAND, président de la Chambre régionale d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes constate que le PRFB et le Programme régional « valorisation du bois et territoire » font écho aux mêmes enjeux. Il propose la mise en place d'un comité de pilotage plutôt que des pilotes par massif.

Hervé HOUIN, directeur territorial de l'Office national des forêts applaudit le document produit. Il trouve cependant également qu'il y a un manque de priorisation et considère que certaines fiches action sont mal comprises, notamment la fiche qui vise à faciliter l'acquisition par des collectivités de forêts non gérées, ou celle concernant le rapprochement public/privé. Il rappelle que l'ONF vend du bois depuis 1966, et à ce jour 1,4 M de m³ annuels. L'ONF est disposé à apporter des explications complémentaires. Hervé Houin signale qu'en tant qu'administrateur de l'interprofession régionale il n'a pas connaissance que le positionnement de l'interprofession sur le LIDAR, donné par son président, ait été discuté.

Swen BODET de la CFDT fait remarquer que la carte sur la répartition des disponibilités en bois par catégorie de propriété ne comporte aucun éléments sur les forêts domaniales du Bourbonnais. La réponse lui est directement apportée que la cartographie mentionne les lieux de mobilisation supplémentaire de bois : il n'y a pas de volume supplémentaire à dégager des forêts publiques sur le département de l'Allier.

Bruno DE QUINSONAS, président de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes demande si le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) doit être consulté sur le projet de PRFB. Hélène Hue lui répond que cette consultation n'est pas réglementairement obligatoire.

En conclusion

Michel SINOIR note une adhésion d'ensemble de la CRFB à la version 1 du PRFB. Il propose de repousser le délai de retour des dernières contributions des membres de la commission au 15 septembre 2018, même si cela doit décaler le calendrier et amener à une approbation définitive légèrement postérieure à février 2019, à savoir une CRFB approuvant le PRFB durant la 2^{ème} quinzaine de mars 2019.

Michel Sinoir note l'importance du partenariat public / privé et l'intérêt du groupement de gestion plutôt que du foncier.

Sur le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique, Michel Sinoir indique qu'une position d'équilibre sera recherchée. La CRFB pourra pour cela s'appuyer sur la réunion du comité paritaire sylvo-cynégétique qui se tient le 28 juin 2018. Les travaux seront conduits sur la base de la définition de l'équilibre

sylvo-cynégétique validée lors du groupe de travail forestiers / chasseurs du 31 janvier 2018. Michel Sinoir indique rencontrer le vice-président Philippe Meunier à ce sujet le 27 juin.

Michel Sinoir constate que la CRFB n'est dans son ensemble pas favorable à la désignation de pilotes par massifs, même si un suivi est nécessaire à cette échelle : il existe déjà de nombreux travaux qui sont réalisés à l'échelle territoriale, très pertinente. Il indique que la compétitivité économique est avant tout du ressort des entreprises et qu'il ne souhaite pas que le PRFB introduise des contraintes à l'excès aux acteurs économiques, même s'il manque la partie artisanale soulignée en séance.

Michel Sinoir note la nécessité de mieux dégager des priorités et ainsi que les améliorations à faire dans la rédaction du document. Il précise qu'il n'est *a priori* pas possible de faire une annexe financière au document dans la mesure où les budgets publics mobilisables évoluent selon les différentes programmations (Programmes de développement ruraux – FEADER – notamment).

Raymond VIAL excuse Philippe Meunier, vice-président du Conseil régional délégué à la sécurité, aux partenariats internationaux, à la chasse à la pêche, aux aéroports et zones aéroportuaires, à la forêt et au bois.

Il invite tous les membres de la CRFB à être attentifs au calendrier d'élaboration du PRFB et à le respecter le rétro-planning.

Raymond Vial informe d'une rencontre prochaine entre Philippe Meunier et les représentants des chasseurs. Il souhaite qu'un consensus soit trouvé.

Raymond Vial pense que la mise en place de comités de pilotage du PRFB aurait tout son sens.

Enfin il propose de présenter le document au Conseil économique, social et environnemental régional, même si cela n'est pas réglementairement obligatoire, afin de bénéficier de son appréciation, durant la période de consultation du public.

Michel SINOIR propose au final la mise en place d'un comité de pilotage global du PRFB.

2. Élaboration du contrat régional de filière

3.

Jean GILBERT présente l'élaboration du contrat régional de filière forêt/bois. Il indique qu'il découlera du contrat national du comité stratégique de la filière bois et répondra aux objectifs du PRFB et du plan d'actions interprofessionnel de FIBOIS issu de la concertation de l'ensemble des acteurs de la région.

Pour aider à l'élaboration de ce contrat, FIBOIS prévoit de recourir à un cabinet de conseil. Celui-ci sera amené à enrichir la méthode et le fonctionnement pour interroger les comités territoriaux, consulter les entreprises, écouter et prendre en compte leurs besoins.

Jean Gilbert considère que le contrat de filière régional est l'occasion pour l'interprofession fusionnée à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes de se donner de partager un diagnostic et des objectifs et de bâtir une stratégie commune ambitieuse.

Il souhaite que les moyens d'actions et les moyens financiers soient à la hauteur des besoins. Il fait part de l'attente forte des entreprises pour des stratégies permettant d'innover et de faire avancer la filière, et de leur volonté que cela débouche sur des actions.

Michel SINOIR donne l'exemple de la construction bois de grande hauteur qui est une politique ayant donné des résultats avec des moyens publics importants.

Jean GILBERT confirme l'intérêt de la démarche ADIVBOIS qui a permis d'accompagner 13 immeubles en bois, de grande et moyenne hauteur, dont 2 en région Auvergne-Rhône-Alpes, à Grenoble et Saint-Étienne:

Il est rappelé l'appel à projet pour la construction en bois local du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, qui a été voté à la commission permanente du 15 juin 2018. 1 million d'euros seront consacrés à aider les projets sélectionnés et uniquement sur le lot « bois local » 15 à 20 bâtiments par an seraient accompagnés.

Bruno de QUINSONAS salue l'action de la Région sur la rénovation des Lycées en bois.

Michel SINOIR précise que les 8 millions de consommateurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont un réel atout pour la mise en place de circuits de proximité, qui est une problématique commune avec le secteur agricole.

4. Actualisation des directives et schémas régionaux d'aménagement d'Auvergne-Rhône-Alpes.

5.

Hervé HOUIN fait un point d'avancement sur l'actualisation des documents encadrant les aménagements des forêts des collectivités (schéma régional d'aménagement – SRA) et de l'État (directive régionale d'aménagement – DRA). Il rappelle la situation actuelle avec plusieurs documents couvrant partiellement les deux anciennes régions. La mise à jour de ces documents permettra de fusionner les documents à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de compléter la partie « Plaine d'Auvergne » et de prendre en compte les évolutions liées aux changements climatiques. Une première version a été adressée à la DRAAF le 25 mai 2018. Hélène Hue précise que les projets de DRA-SRA seront soumis à la CRFB sous forme électronique avec un délai de réponse de 15 jours.

L'évaluation environnementale des DRA-SRA est confiée au CEREMA et réalisée concomitamment à celle du PRFB.

Axelle RIAILLE du conseil départemental de l'Isère s'interroge sur la hiérarchie des différents programmes, et en particulier vis-à-vis de la convention alpine pour ce qui concerne les plantations de Douglas. Hélène Hue lui répond que la convention alpine prévaut.

6. Points divers

7.

Arrêté relatif aux matériels forestiers de reproduction

Hélène HUE présente l'arrêté du 04 avril 2018. Cet arrêté reprend les conclusions du groupe de travail du 29 janvier 2018 sur lesquels la CRFB avait été consultée. Il n'autorise les plantations de Douglas en godets sans expérimentation que pour les godets de plus de 300 cm³. Parallèlement le groupe de travail s'est engagé sur un travail de recensement des éléments techniques et économiques sur les plantations en godets de 200 cm³. L'arrêté pourrait être révisé fin 2018 ou début 2019 au vu des résultats de cette étude. Michel Sinoir remercie pour la recherche de solutions équilibrées.

Comité paritaire Sylvo-cynégétique

Hélène HUE informe que l'arrêté de composition du comité paritaire a été pris le 23 février 2018 suite au groupe de travail du 31 janvier 2018. La première réunion de se tiendra le 28 juin 2018.

Michel SINOIR précise qu'il est possible d'augmenter l'effectif de ce comité du moment qu'il reste strictement paritaire entre forestiers et chasseurs. Il rappelle que le comité paritaire sylvo-cynégétique est prévu par la loi et rattaché à la CRFB. Le comité paritaire doit permettre de contribuer à une écriture équilibrée sur le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique, mais c'est bien la CRFB qui a le mandat de l'écriture du PRFB.

Nicolas PY de l'institut national de l'information géographique et national IGN signale l'existence d'une application web de l'IGN utilisée par les fédérations de chasse pour recenser les dégâts de gibier en base de données.

Appel à projets Investissement d'avenir « mobilisation de la biomasse »

Jacqueline ROISIL de l'ADEME présente l'appel à projets « Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources » lancé dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et opéré par l'ADEME. Des moyens importants sont consacrés à cet appel à projet pour encourager l'innovation. Les projets peuvent porter sur la récolte du bois, le suivi de la traçabilité, la logistique et le transport, la première et la seconde transformation. Ils doivent être portés par un consortium de deux à cinq partenaires et avoir un budget d'au moins 2 millions d'euros. Il y aura 3 dates de sélection des candidatures en novembre 2018, mai 2019 et novembre 2019.

Appels à projets DRAAF

Hélène HUE présente l'appel à projets pour l'animation de la desserte collective paru le 16 avril 2018. Le budget consacré est de 850 000 € (en attente de délégation des crédits définitifs vers le 15 juillet). 6 dossiers ont été reçus de la part du CNPF et des Chambres d'agriculture. L'analyse des dossiers est en cours.

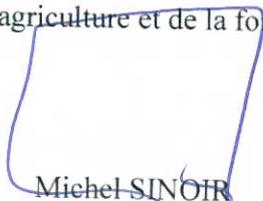
Hélène HUE présente l'appel à projets pour l'aide à l'amélioration des peuplements. Il paraîtra mi-juillet 2018 pour une date limite de dépôt au 3 septembre 2018. Elle précise que dès 2019 la complémentarité avec les dispositifs régionaux sera recherchée.

Plan de contrôle 2018 des DDT

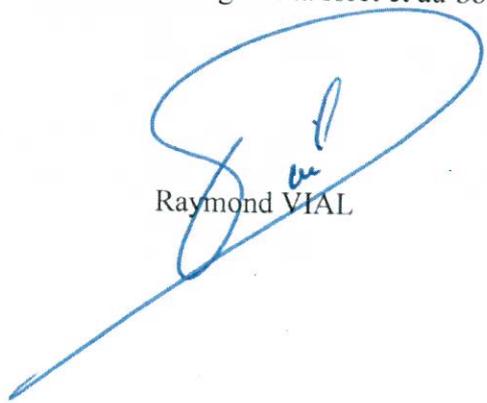
La DRAAF tient à disposition des membres de la CRFB le projet de plan de contrôle 2018 des Directions départementales des territoires.

Michel SINOIR et Raymond VIAL remercient les participants et closent la réunion.

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt


Michel SINOIR

Pour le président du Conseil régional,
le Conseiller délégué à la forêt et au bois,


Raymond VIAL

Pièces jointes :

- liste des présents
- diaporama projeté en séance

